

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Carine CHEVRIER

Secrétaire générale du ministère de la justice

Responsable du programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère de la Justice, le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » regroupe des fonctions de gouvernance et des métiers mutualisés exercés pour le compte notamment des trois directions à réseau du ministère, par les services centraux parisiens et territorialisés ; l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTEN-J), service à compétence nationale ; les opérateurs suivants : l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), le GIP Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) et l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

Il s'agit notamment pour le secrétariat général du ministère d'accompagner les directions par la mise en œuvre de politiques transversales qu'il conduit - au bénéfice de l'ensemble du ministère - en matière d'appui à la gouvernance et au pilotage, via la synthèse budgétaire, la politique achat, les études statistiques, l'analyse juridique et la communication ministérielle, de développement du numérique, des enquêtes numériques judiciaires, et des fonctions ressources humaines et immobilières ministérielles.

Le budget du programme 310 retenu en LFI (619 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 638,2 M€ en crédits de paiement (CP)) tient compte des priorités de la loi de programmation 2018-2022 sur l'accélération de la mise en œuvre du plan de transformation numérique, la modernisation et de l'optimisation immobilières des sites centraux ou le soutien à l'ensemble des agents du ministère (action sociale, santé, sécurité au travail...). En exécution budgétaire, les paiements réalisés en 2022 (T2 et HT2) correspondent à un niveau de consommation globale de 99,8 % des crédits ouverts, en augmentation de 16,9 % par rapport à l'exécution 2021.

Concernant les emplois et les dépenses de titre 2, en 2022, le schéma d'emplois prévu en LFI s'établissait à 30 ETP, la cible en gestion étant ramenée à 28 ETP pour tenir compte du gage de deux emplois au titre de l'autorisation de dépassement de son plafond d'emplois accordée à l'APIJ. L'exécution 2022 est conforme à la cible, avec une seule destination, le plan de transformation numérique, concernée par les créations d'emplois. En fin de gestion, la consommation sur le titre 2 atteint 201,95 M€. L'exécution des crédits HCAS s'établit à 162,94 M€ sur 163,09 M€ de crédits ouverts, soit un niveau de consommation optimal de 99,9 % des crédits ouverts.

Concernant les dépenses hors titre 2, les engagements réalisés s'élèvent à 451,4 M€. Les crédits de paiements ont été consommés à hauteur de 417,7 M€, soit 99,9 % des crédits ouverts (418 M€), le solde, à hauteur de 0,3 M€ ayant fait l'objet d'un report sur l'exercice 2023.

En matière numérique, l'année 2022 a permis la poursuite de la mise en œuvre du PTN initié en 2018. Le PTN 1 a défini 3 axes de transformation, interdépendants et permettant de structurer et d'organiser les travaux : l'adaptation du socle technique et des outils de travail (axe 1), les évolutions applicatives (axe 2) et le soutien aux utilisateurs (axe 3). La feuille de route des projets d'investissement numérique prioritaires a été validée le 2 février 2022 en comité stratégique de transformation numérique, présidé par le garde des Sceaux. Ce comité a également été l'occasion de lancer officiellement l'élaboration du deuxième PTN, sur la période 2023-2028 avec la volonté forte d'y associer les acteurs de terrain.

S'agissant de l'axe 1 du PTN pour l'année 2022 : l'adaptation du socle technique et des outils de travail a été marquée par le début du raccordement des sites du ministère à la nouvelle génération du réseau interministériel de l'État (RIE 2.0), avec pour conséquence une augmentation conséquente des débits réseaux. Cette année a vu par ailleurs la poursuite des travaux de modernisation de l'environnement de travail numérique de l'agent : continuité des efforts en

matière d'équipement des agents en ordinateurs ultra-portables (+90 % en 2 ans), développement des accès wifi (plus de 50 % des sites avec 100 % des juridictions fibrées), renouvellement et accroissement du parc de visio-conférence (plus de 3300 équipements en 2022).

Concernant l'axe 2 relatif aux évolutions applicatives, un renforcement de la gouvernance a été opéré par la mise en place de comités numériques, réunissant les directeurs d'administration sous la coordination du secrétariat général. Les comités suivent tout particulièrement l'évolution d'une quinzaine de grands projets regroupés au sein d'un « TOP CSTN », qui sont axés sur la facilitation de l'exécution de la justice au quotidien, la simplification du travail par les agents et l'obtention de gains significatifs pour le justiciable. S'agissant de la chaîne de soutien de proximité (axe 3), un programme de réorganisation a été initié, piloté de manière collégiale au sein du ministère, avec pour objectif d'aborder les problématiques en matière de compétences et d'outillage.

L'agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ) a poursuivi en 2022 la mise en œuvre des axes directeurs de son plan d'action stratégique 2021-2024. Ils comportent à la fois les travaux d'internalisation de la PNIJ au sein du système d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ), la réalisation de nouveaux modules complétant les capacités de la plateforme et le renforcement de l'accompagnement des enquêteurs et des magistrats.

L'année 2022 a été marquée par l'organisation des premières élections professionnelles. Les politiques RH transverses demeurent une priorité forte du ministère, avec notamment les actions menées en faveur de l'action sociale, afin de contribuer à l'attractivité et à la fidélisation des agents, que ce soit en matière de restauration avec notamment l'augmentation et l'extension de la PIM (prestation interministérielle) ou d'accès au logement avec la réservation de 290 logements en zones tendues, en Île-de-France, en régions (85 logements) et en outre-mer (Mayotte) et par l'application du prêt bonifié immobilier à tout le territoire.

L'aide à la parentalité est restée un objectif prioritaire, comprenant un parc de berceaux de 260 places, la mise à disposition de chèques emploi-service pour les agents travaillant en horaires atypiques, dont la valeur a été doublée, et pour les activités périscolaires. La convention avec Orphéopolis, (prise en charge des orphelins du ministère), a permis l'aide de près de 400 orphelins.

Par ailleurs, le ministère de la Justice a amplifié sa politique volontariste en matière de handicap avec la pérennisation des actions d'insertion et de recrutement des personnes en situation de handicap. S'agissant du plan de formation, le ministère a intégré la plateforme « Mentor » qui a pour objectif de faciliter la montée en compétence des formateurs de l'ensemble des directions et des écoles dans le domaine de l'ingénierie pédagogique. Le conventionnement en matière de médecine de prévention est un poste en constante augmentation en raison des difficultés de recrutement de médecins de prévention.

S'agissant de l'immobilier, le ministère a poursuivi son plan de modernisation et de rénovation des sites centraux prévu sur le quinquennal 2018-2022, avec une priorité donnée aux travaux structurants les plus urgents, notamment de sécurisation.

Les dépenses de fonctionnement courant, malgré un volume budgétaire faible, présentent un caractère déterminant dans le quotidien des fonctions « supports » et sont étroitement liées à la conjoncture. L'année 2022 a été marquée par la sortie de crise sanitaire et la reprise de l'activité, notamment en terme de déplacements. L'année 2022 a également été marquée par la réorganisation de la fonction communication du ministère avec le regroupement de l'ensemble des activités et moyens associés au sein du secrétariat général.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

INDICATEUR 1.1 : Performance énergétique du parc occupé en année N-1

INDICATEUR 1.2 : Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | Bilan stratégique

INDICATEUR 1.3 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 1.4 : Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques

INDICATEUR 1.5 : Performance des SIC

INDICATEUR 1.6 : Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.7 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987